

Compte rendu de la séance du lundi 1^{er} juin 2020

Président : DONATIELLO Aline

Secrétaire : LAPOSTOLLE Delphine

Présents : Monsieur Robert BOMPY, Monsieur Etienne BRIOT, Madame Aline DONATIELLO, Madame Michèle DUBOIS, Madame Marylène DUCOUT, Monsieur Gilles GAUFFINET, Monsieur Michaël GAUTIER, Monsieur Roger GREGOIRE, Madame Delphine LAPOSTOLLE, Madame Edith MORAIS, Monsieur Michel TISSOT.

Demande de suppression de l'ordre du jour : délégué A.GE.DI

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délégués SIVOS

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Fixation des indemnités des élus

Délégué à la communauté de communes Rives de Saône

Délégué CLECT à la communauté de communes Rives de Saône

Délégués au SICECO

Délégué A.GE.DI

Délégués au syndicat des Eaux

Délégués aux commissions communales

Délégué à la commission d'appels d'offres

Délégués à la Commission Intercommunales des Impôts Directs CIID

Nomination du correspondant défense

Elections des membres du CCAS

Délégué à la Commission de contrôle des listes électorales

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Commission Communale des Impôts Directs

Statut A.GE.DI

Rénovation des luminaires

Installation d'un foodtruck

Demande d'Urbanisme du Maire

Délibérations du conseil :

Objet : Fixation des indemnités des élus - DE 2020 005

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Gilles GAUFFINET ,1er adjoint et Madame Delphine LAPOSTOLLE, 2ème adjointe ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel 661.2,

- 1er adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel de 256.70,
- 2ème adjoint 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut mensuel de 256.70.

Objet : Délégué CLECT à la Communauté de Communes Rives de Saône - DE 2020 006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne : Robert BOMPY en qualité de délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté de communes Rives de Saône.

Objet : Délégués au SICECO - DE 2020 007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit : le délégué titulaire, Michaël GAUTIER et le délégué suppléant, Aline DONATIELLO.

Objet : Délégués au syndicat des Eaux SIAEPA - DE 2020 008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 4 délégués au SIAEPA du Pays Losnais : les titulaires : Roger GREGOIRE et Gilles GAUFFINET et les suppléants : Michel TISSOT et Michaël GAUTIER.

Objet : Délégués aux commissions communales - DE 2020 009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres des diverses commissions communales :

Commission Agriculture, forêt, espaces verts : Robert BOMPY, Gilles GAUFFINET, Roger GREGOIRE, Michel TISSOT,

Commission Intergénérationnelle : Aline DONATIELLO, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER, Delphine LAPOSTOLLE

Commission Scolaire : Michèle DUBOIS, Marylène DUCOUT, Delphine LAPOSTOLLE

Commission Travaux (Bâtiments et voirie) : Robert BOMPY, Gilles GAUFFINET, Michaël GAUTIER, Roger GREGOIRE, Michel TISSOT

Commission Fêtes et cérémonies : l'ensemble des élus

Commission Communication : l'ensemble des élus

Objet : Délégués à la commission d'appels d'Offres - DE 2020 010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les membres de la commission d'appels d'offres :

Président	Le Maire : Aline DONATIELLO
Titulaires	Roger GREGOIRE, Delphine LAPOSTOLLE, Edith MORAIS
Suppléants	Robert BOMPY, Michèle DUBOIS, Michaël GAUTIER

Objet : Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID - DE 2020 011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

- Michel TISSOT en qualité de membre titulaire
 - Aline DONATIELLO en qualité de membre suppléant
- à la commission intercommunale des impôts directs Rives de Saône.

Objet : Nomination du correspondant défense - DE 2020 012

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité, désigne Aline DONATIELLO en qualité de correspondant défense.

Objet : élections des membres du CCAS - DE 2020 013

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité, élit les membres du conseil d'administration du CCAS :

Maire (président) : Aline DONATIELLO

Conseillers : Michèle DUBOIS, Marylène DUCOUT, Delphine LAPOSTOLLE, Roger GREGOIRE

Habitants : Recep CAKIR, Marie-Christine CAMBAZARD, Martine GABRY, Anne LASSEIGNE

Les membres extérieurs aux élus seront informés par courrier.

Objet : Délégués à la Commission de Contrôle des Listes Electorales - DE 2020 014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit : Marylène DUCOUT

La commission sera également composée de :

- M. Recep CAKIR pour le représentant de Mme le Sous-Préfet de Beaune.
- Mme LASSEIGNE Anne pour être déléguée du Tribunal de Grande Instance.

Objet : Délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT - DE 2020 015

Madame le maire est chargée, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal pour un montant maximum de 300 000 €;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Objet : Commission Communale des Impôts Directs - DE 2020 016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose à la DGFIP afin qu'elle choisisse les membres de la CCID :

<u>Au titre de</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Taxe d'habitation	BREDIN Michel NICOL Pascal MORAIS Edith CLERGET Guy	LEVEQUE COSSON Catherine NAUD Jean-Paul KELLER Hubert DEROZIER Marie-Annick
Taxe foncier bâti	BUQUIN Sophie TARDEVET Louise ROBERT Hervé QUILLARD Michel	BOMPY Jean-Noël HUG François CHANUSSOT Gérard COUDEYRAS Robert
TF non bâti	VACHET Christelle VERNE Gabriel CAKIR Recep	MORAIS Claude BLANQUART Joël DA SILVA WILLIAM
CFE	BLANC Gérard FERREIRA José TARDEVET Clément	LAPOSTOLLE Laurent LAVERSIN Matthieu NOLIN Jacky
Propriétaires bois	MONNOT Michel VERNE Martine	MONAMY Jean VACHET Louis
Extérieur commune	MILLION Gérard LEVEQUE Michel	MAUSSERVEY Odile DUBIEF Frédéric

Les membres seront avertis par courrier.

Objet : Statut A.GE.D.I - DE 2020 017

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Objet : Délégués SIVOS - DE 2020 018

Le Conseil Municipal, élit les délégués au SIVOS :

Elections des 3 délégués titulaires : Robert BOMPY, Marylène DUCOUT, Delphine LAPOSTOLLE sont élus délégués titulaires.

Elections des 2 délégués suppléants : Aline DONATIELLO, Michaël GAUTIER sont élus délégués suppléants.

Objet : Demande d'Urbanisme du Maire - DE 2020 020

Le Maire a un projet de construction sur son terrain. Il n'est pas possible pour elle de signer les documents d'urbanisme, ni de contribuer à l'instruction du dossier.

Aussi, à l'unanimité, Monsieur Roger Grégoire est désigné pour assurer cette mission.

Objet : renouvellement du bureau de l'Association Foncière

La décision est reportée. Le conseil municipal attend une réponse du Président de l'AF, M. Laurent LAPOSTOLLE.

Objet : rénovation des luminaires

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public sur plusieurs rues de la commune (Ruelle Million, Grande Rue, Rue du Meix Brulé, Rue Derrière la Barre, doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 15 842.55 € et la contribution de la commune est évaluée à 6 424.00 €.

Le conseil décide de reporté sa décision.

Objet : Foodtruck

Sole di Sicilia est un magasin de vente de produits italien. Il s'est récemment doté d'un foodtruck. Il souhaiterait pouvoir s'installer sur la place de la commune un soir par semaine, à sa convenance. Aussi, le conseil a décidé de demander pour un droit de place et une compensation pour la consommation d'électricité le montant de 100 € par an. Si le demandeur est d'accord avec ce montant, une convention sera rédigée entre les deux parties et présentée au conseil municipal pour validation.

Objet : ouverture au public

Dès les mesures liées à la crise sanitaire levée, le secrétariat réouvrira de 16 h 30 à 18 h 30 les lundis et jeudis. Il sera possible, sur rendez-vous, de pouvoir obtenir un rendez-vous avec les élus, le samedi matin entre 10 heures et 12 heures. Le site internet de la commune sera modifié en ce sens et les habitants en seront informés également.

Objet : mode de convocation du conseil municipal

Il est décidé que par économie et écologie pour faciliter la transmission de documents, pour la convocation du conseil municipal, madame le Maire utilisera les adresse mail des conseillers municipaux.

Objet : ruissellement des eaux de pluie.

Madame le Maire lit la réponse du Conseil départemental au courrier de M. Lucien MORAIS. La commission nommée ce soir, se rendra sur place et rencontrera M. Morais ensuite.

Objet : annulation de la délibération du 25 mai 2020 pour les délégués communautaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler cette délibération.

La séance est levée à 21 h 30.

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,

Aline DONATIELLO

